



COMMUNIQUE

Prorogation de l'échéance de l'emprunt obligataire du 5 juin 2012

Aux termes d'un contrat d'émission d'obligations en date du 5 juin 2012, la société FONCIERE VINDI a souscrit à la totalité d'un emprunt obligataire émis par la société FONCIERE VOLTA de cent douze (112) obligations émises au prix unitaire de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, soit un montant total maximum de cinq millions six cent mille euros (5.600.000 €).

Chaque obligation est remboursable en numéraire à raison de cinquante huit mille sept cent cinquante euros (58.750 €) pour une (1) obligation.

Les obligations sont cotées sur Euronext Growth (code ISIN FR0011220276).

L'emprunt obligataire arrivait à échéance initialement au 13 juin 2017.

Un avenant n°1 a été conclu, le 25 avril 2017, afin de prolonger l'échéance de l'emprunt obligataire jusqu'au 13 juin 2019.

Suite à la signature le 25 avril 2019, d'un avenant n° 2 au contrat d'émission d'obligations du 5 juin 2012, entre les sociétés FONCIERE VOLTA et FONCIERE VINDI (unique détenteur des obligations) :

- la date de maturité des obligations est reportée d'un 1 an, du 13 juin 2019 au 13 juin 2020 ;
- un remboursement anticipé de l'emprunt a également été décidé en cas de réalisation de la vente du bien immobilier situé 77 rue des Rosiers à ST OUEN détenu par le groupe FONCIERE VOLTA.

Le 25 avril 2019